



Arcachon
expansion

TOURISME · CONGRÈS · ANIMATION · CULTURE · COMMERCE

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

ID : 033-439504960-20260428-2026042801-DE

S²LOW



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'ARCACHON EXPANSION
Mardi 28 avril 2026**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur FOULON Président d'Arcachon Expansion,

Mesdames MARESCOT, BORDEDEBAT, CASSOT, DZIURA, MAUPILE, MIQUEL, FOULON, LONG MAROVELLI,

Messieurs LUMMEAUX, GHYSELS, NONI, FANARA, MONS, PUJOL, SCAPPAZZONI, TREUIL, MARTINERIE,
DELEPAUX, SEGURA, TOURDIAS.

Pouvoir :

Monsieur RUIZ a donné POUVOIR à Monsieur TOURDIAS

A titre consultatif :

Madame DUGENY Directrice Générale d'Arcachon Expansion,
Madame MIREMONT Responsable RH, Administratif et Finances.
Madame DREAN, Directrice Animation-Evènementiel
Monsieur DISSAUX, Directeur Culture.

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur. RUIZ

Madame THE

A titre consultatif :

Monsieur MASSONNET Directeur Général des Services Mairie,
Monsieur LASSALLE responsable du Service de Gestion Comptable

EXTRAIT N°2026042801 INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE D'ARCACHON EXPANSION

L'établissement public local Arcachon Expansion, créé sous forme de régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière par délibération du conseil municipal du 18 octobre 2001, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2221-1 à 10 et R.2221-1 à 52, a pour objet d'exploiter les services d'intérêt public à caractère industriel ou commercial et les services publics suivants :

- Le Palais des Congrès ;
- L'Office de Tourisme ;
- Le service public local de la culture avec, notamment, la gestion du théâtre de l'Olympia ;
- Le service public local de l'animation de la Ville d'Arcachon ;
- et enfin, l'Office de Commerce et de l'Artisanat.

Conformément à l'article 7 des statuts de la Régie Municipale « Arcachon Expansion » votés par délibération D.01.10_3.4 du 18 octobre 2001, modifiés par délibération D.05.12_9.6 du 20 décembre 2005 et D.18.09_79 DE du 18 septembre 2018, le Conseil d'Administration est composé de 23 membres et a été désigné par la séance du Conseil Municipal du 31 mars 2026 par la délibération D2603-17.

La régie est administrée par un conseil d'administration et son Président.

Frédérique DUGENY est représentante de la structure, en tant que Directrice Générale

Le Conseil d'Administration comprend 23 membres, parmi lesquels :

- **12 membres** représentant la Ville et désignés par le Conseil Municipal en son sein,
- **8 membres** représentant les catégories socio-professionnelles et associatives, répartis comme suit :
 - **3 membres** choisis parmi la catégorie socio-professionnelle des hôteliers restaurateurs, débitants de boissons et night-clubs,
 - **4 membres** choisis parmi la catégorie socio-professionnelle des commerçants, dont 1 membre représentant les agences de voyages et 1 membre représentant les transporteurs,
 - **1 membre** choisi parmi la catégorie socio-professionnelle des agents immobiliers.
- **2 membres** choisis parmi des personnalités qualifiées, représentatives des associations œuvrant dans les domaines de la Culture et de l'Education, désignés par le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur Le Maire,
- **1 membre** représentant les organismes gestionnaires de services publics municipaux.

Les membres sont élus pour une durée égale à la durée du mandat du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal lors de la séance du **31 mars 2026** a donc élu les membres suivants :

1/ 12 membres représentant la Ville et désignés par le Conseil Municipal en son sein :

- Yves FOULON
- Bernard LUMMEAUX
- Geneviève BORDEDEBAT
- Paul SCAPPAZZONI
- Claire MARESCOT
- Maxence RUIZ
- Romain TOURDIAS
- Julien GHYSELS

- Catherine CASSOT
- Edith MIQUEL
- Isabelle DZIURA
- Hervé NONI

2/ 8 membres représentant les catégories socio-professionnelles et associatives, répartis comme suit :

- **3 membres** choisis parmi la catégorie socio-professionnelle des hôteliers restaurateurs, débitants de boissons et night-clubs,

- Patrick PUJOL
- Mathilde THE
- Gilles DELEPAUX

- **4 membres** choisis parmi la catégorie socio-professionnelle des commerçants,

- Laurent TREUIL (Représentant des agences de voyages)
- Laurent MARTINERIE (Représentant des transporteurs)
- Dany SEGURA
- Virginie MAROVELLI

- **1 membre** choisi parmi la catégorie socio-professionnelle des agents immobiliers,

- Mme Nathalie FOULON

3/ 2 membres choisis parmi des personnalités qualifiées, représentatives des associations œuvrant dans les domaines de la Culture et de l'Éducation, désignés par le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur Le Maire,

- Yvette MAUPILE
- Olivier MONS

4/ 1 membre représentant les organismes gestionnaires de services publics municipaux.

- Bruno FANARA

Il est demandé aux membres ici présents d'approuver l'installation du conseil d'administration.

Madame Yvette MAUPILE, présidente de séance par doyeneté, invite les membres ici présents à approuver l'installation du conseil d'administration et demande au conseil d'administration de bien vouloir procéder à cette installation et d' :

- **APPROUVER la composition du conseil d'Administration tel que présenté**
- **AUTORISER la Directrice Générale à mettre en place l'organisation nécessaire à l'exécution de cette délibération.**
- **AUTORISER la Directrice Générale à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération**

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°1 concernant l'installation du conseil d'administration.

Pour extrait certifié conforme
Présidente de séance par doyens

Yvette MAUPILE

Frédérique DUGENY
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le mardi 28 avril 2026

Yves FOULON
Maire d'Arcachon

